

31 - APACA - Festival Lumières d'Afrique 2014 - 14^{ème} festival des cinémas d'Afrique de Besançon

Mme GERDIL-DJAOUAT, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur :

I - Contexte

Le festival «Lumières d'Afrique» est né en 1996 de la volonté de 18 associations de ressortissants et de structures en lien avec le continent africain. La 14^{ème} édition du Festival «Lumières d'Afrique», organisée par l'APACA (Association pour la Promotion des Arts et Cultures d'Afrique), s'est déroulée du 8 au 16 novembre 2014.

II - Présentation du projet

Depuis 2006, l'Association constitue un jury de la diaspora africaine de Besançon qui juge la compétition des courts métrages de fiction. Un travail de fond est ainsi conduit avec les partenaires pour sensibiliser en amont les familles et répondre à une attente culturelle.

La proposition en direction du jeune public en lien avec les maisons de quartier et les Francas du Doubs a été renforcée. L'Association travaille également avec des étudiants en lien avec le service culture du CROUS pour des formations et des propositions culturelles.

L'APACA continue son travail avec les responsables des CADAS et les Francas des modalités d'accès à la culture des adultes et jeunes éloignés des réseaux habituels. Elle travaille également avec le portail des migrations de la Ville de Besançon.

III - Déroulement de la 14^{ème} édition du festival

A l'occasion de sa 14^{ème} édition, **le Festival a mis à l'honneur le Rwanda** dans le cadre du 20^{ème} anniversaire du génocide et la Centrafrique dans le cadre du nouveau collectif créé sur Besançon. Ainsi, l'APACA a organisé la projection du film «Quelques jours en Avril» («Sometimes in April») du réalisateur Raoul Peck le vendredi 7 novembre à 20 h 30 ainsi qu'une exposition photographique intitulée «Les hommes debout» du 24 octobre au 14 novembre 2014.

La sélection «Afrimômes» proposait, toujours dans le cadre du festival, un programme à destination du jeune public et des écoles avec du cinéma, des rencontres et du spectacle vivant dans divers lieux de la ville.

Une exposition «Vues d'Afrique» proposée par des photographes amateurs bisontins était présentée durant le festival à la salle Proudhon.

Une soirée de présentation d'un documentaire suivie d'un concert était également proposée.

Dans le cadre de promotion du festival, **une déambulation** dans les rues de Besançon s'est déroulée le vendredi 7 novembre 2014 de 14 h à 17 h, suivie d'un goûter à l'issue de la manifestation, au centre diocésain.

Le festival a proposé une programmation de films autour de **5 catégories** :

- **Compétition de longs-métrages de fiction** : ouvert à des productions de films tournés sur le continent africain de moins de deux ans par des réalisateurs africains ;
- **Compétition de courts-métrages de fiction** : ouvert à des productions de films tournés sur le continent africain de moins de deux ans par des réalisateurs africains ;
- **Sélection de documentaires** : ouvert à des sujets pointus, montrant des facettes rares et très peu abordées de réalités provenant de l'intégralité du continent africain ;

- **Les «Écrans blancs»** : espace ouvert à des associations militantes de Besançon en lien avec le continent africain pour présenter leurs activités engagées en s'appuyant sur un documentaire ou un long métrage ;

- **«Mémoire d'Afrique»** : temps de retour sur la première œuvre de fiction cinématographique issue d'un pays d'Afrique par un réalisateur national (déjà exploré Madagascar, Cote d'Ivoire, Algérie, Burkina Faso).

Dans ce cadre, **6 prix** ont été décernés :

Pour les longs-métrages de fiction :

- le **«Coup de Cœur du Public de Besançon»** (le prix historique)
- le Prix **«Lycéens et Apprentis au Cinéma - Région Franche-Comté»** (depuis 2007)
- le Prix du **Jury Signis** (depuis 2009).

Pour les courts-métrages de fiction :

- le Prix du **«Jury de la Diaspora Africaine de Besançon»** (depuis 2007).

Pour les documentaires :

- le Prix **«Éden des Documentaires»** (depuis 2011)
- le Prix **«Nouveauté Lumière»**.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'APACA (Association pour la Promotion des Arts et Cultures d'Afrique) pour l'organisation de la 14^{ème} édition du festival «Lumières d'Afrique» qui s'est déroulée fin 2014.

En cas d'accord, la somme de 3 000 € sera prélevée sur la ligne 65.020/6574.007029 CS 10068.

«Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Lors de la commission, avec mes collègues du groupe, je me suis opposée au vote de cette subvention, non pas que nous contestons le festival en lui-même mais c'est une mesure rétroactive puisque le festival a déjà eu lieu au mois de novembre 2014...

M. LE MAIRE : Absolument.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : ...et surtout ce qui nous a guidé dans notre vote, c'était que la délibération ne présentait aucun budget pour cette manifestation, on nous demandait simplement de voter 3 000 € sans connaître le budget.

M. LE MAIRE : Je vais vous dire, c'est moi qui ai demandé qu'on vote cette subvention, il faut punir quand il y a une faute. L'association APACA n'a pas fait de faute, elle a déposé un dossier en temps voulu mais cela arrive quelquefois et j'en prends la responsabilité, au nom du service, le dossier a été tout simplement égaré. Je vous le dis, ça peut arriver, je ne vais pas couper la tête au responsable du service. Nous avons donné un accord de principe, ils ont fait le dossier en temps voulu et ensuite le dossier n'est pas passé, donc j'en prends la responsabilité. De plus on connaît le festival qu'ils font, c'est un festival de qualité, Madame FAIVRE- PETITJEAN, vous êtes d'accord ? Je ne vois pas pourquoi on les punirait, ils n'y sont pour rien. Ce sont nos services, il a peut-être fait comme le rapport 29, il a été pris entre deux dossiers, je n'en sais rien, en tout cas ils l'ont apporté, on ne l'a pas retrouvé, il a fallu en refaire un. Il faut savoir prendre ses responsabilités. Le dossier a été perdu, c'est un fait. Est-ce que je dois pénaliser l'APACA qui fait un excellent festival parce que leur dossier s'est égaré dans nos services ? Je réponds non et je mets ce dossier au vote. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 14».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 2 (4 contre), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 février 2015.